

# Lettre d'information

ucanss



LI0942

Montreuil,  
le lundi 5 janvier 2026

**Émetteur :** Charlaine René-dit-Bois, Cheffe de projet formation - Ucanss, Email : [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)

**Objet :** Diplôme Universitaire CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - PROMOTION 2026

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que la dixième promotion du « Diplôme Universitaire - Contentieux à la Sécurité sociale - DU CSS » de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne débutera le **20 avril 2026**.

Cette année marquera les 10 ans du « DU CSS » issue des travaux conjoints entre l'Ucanss, la branche Recouvrement et l'université en 2016. Ce diplôme est depuis 2017, un dispositif ouvert à l'interbranche.

Cette formation synthétique et pratique permet une consolidation des acquis dans le champ de la prévention et la conduite des litiges de la Sécurité sociale. En effet, la maîtrise du risque juridique au cours des étapes d'un dossier contentieux, notamment les dossiers caractérisés par des implications financières et/ou jurisprudentielles significatives, représente des enjeux forts pour le Régime Général.

Sanctionné par un diplôme universitaire à Bac+3, le DU CSS s'adresse à l'ensemble de l'écosystème du contentieux à la Sécurité sociale ; sont concernés par ces modules de niveau débutant jusqu'à expérimenté ; les non-juristes, les juristes débutants, les responsables des services contentieux, les attachés juridiques qu'il s'agisse d'audienciers ou de rédacteurs.

## MODALITÉS PRATIQUES

### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION POUR LA 10 ÈME PROMOTION - 2026

Le lancement de la prochaine promotion de ce dispositif aura lieu le **lundi 20 avril 2026** à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le DU CSS est exclusivement mis en œuvre à Paris, pour l'ensemble du territoire national. Un groupe pour les CGSS des Antilles (en Martinique) sera lancé le **3 mai 2025**.

D'une durée de **150 heures**, le DU CSS se déroulera sur **5 mois, du lundi 20 avril au 09 octobre 2026** à raison d'une semaine de formation par mois (hors juillet et août). Le calendrier précis de la formation

avec la répartition entre enseignements (4 regroupements en présentiel à Paris et 1 regroupement à distance) et alternance en organisme est le suivant :

- **Semaine 1** : du 20 au 25 avril 2026
- **Semaine 2** : du 18 au 22 mai 2026- **enseignements à distance**
- **Semaine 3** : du 15 au 19 juin 2026
- **Semaine 4** : du 14 au 18 septembre 2026
- **Semaine 5** : du 05 au 09 octobre 2026

Les candidats à l'inscription pour la promotion 2026 doivent compléter le dossier de candidature en ligne via ECandidat **entre le 22 janvier et le 09 février 2026 (inclus)**.

**Pour s'inscrire en ligne :** [eCandidat.univ-paris1.fr](http://eCandidat.univ-paris1.fr)

## LES PUBLICS CONCERNÉS PAR LE DU CSS

Cursus universitaire, le DU CSS s'adresse aux personnels juristes et non juristes de l'Institution, amenés à travailler au sein de services juridiques, les audienciers mais également toute personne ayant à traiter de questions juridiques complexes.

## LES MODALITÉS D'ACCÈS

L'admission à la formation est subordonnée au remplissage en ligne, via ECandidat, d'un dossier de candidature qui sera examiné par une commission pédagogique, composée d'universitaires et de représentants des Caisses nationales de Sécurité sociale. Les candidats à l'inscription doivent justifier d'un Bac+2 ou d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine juridique (appréciée par la commission pédagogique).

## COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation, pour l'année 2026, est de 5400 € par stagiaire (hors frais de déplacement, de repas et d'hébergement). La demande de financement (en PJ) ne devra être formulée qu'une fois la candidature acceptée.

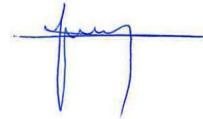
Ce cursus bénéficie d'une prise en charge forfaitaire d'un montant de 2400 € au titre du plan ou de l'abondement CPF (il figure également sur la liste des formations éligibles à l'abondement CPF de branche en cas de mobilisation du CPF par le salarié). Ces deux modes de financement ne sont pas cumulables.

Pour toute demande d'information complémentaire sur le dispositif, vous pouvez contacter :

- **Charlaine René-dit-Bois**, Cheffe de projet formation à l'Ucanss, [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)
- **Irène Politis et Morane Keim-Bagot**, Responsables pédagogiques du DU CSS pour l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, [irene.politis@univ-paris1.fr](mailto:irene.politis@univ-paris1.fr), [morane.keim-bagot@univ-paris1.fr](mailto:morane.keim-bagot@univ-paris1.fr)

- **Sélia SAID** - Gestionnaire de formation - [du-css@univ-paris1.fr](mailto:du-css@univ-paris1.fr), en cas de question ou de difficulté, dans la constitution du dossier de candidature

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Plaquette de présentation
- Annexe 2 - Fiche de financement